NBI, COMBIEN DE TEMPS FAUDRA-T-IL ENCORE ATTENDRE ?

Le guichet unique dit non, et les agents paient l'addition

Trop, c'est trop !

À la PJJ, l'histoire de la NBI est celle d'une injustice qui dure depuis des années. A fonctions comparables, ou responsabilités similaires, les agents ne bénéficient pas de la même reconnaissance.

C'est une inégalité que la DPJJ a laissée s'installer. Les personnels, eux, la subissent depuis trop longtemps !

On nous a fait espérer une réforme en 2026. Aujourd'hui, on nous demande encore d'attendre, mais jusqu'à quand ?

La CFDT a participé au travail engagé par l'administration, suivi les propositions et demandé des garanties à chaque étape. Depuis des mois, nous alertons sur la nécessité d'un dispositif clair, équitable et réellement applicable.

Une réforme annoncée, des agents qui attendent de comprendre

Le 9 novembre, quelques jours avant la clôture de la paie de décembre, le Directeur de la PJJ informait les organisations syndicales d'un blocage. Le guichet unique (DGAFP et Direction du Budget) a opposé « une position de principe » contre la réforme de la NBI à la PJJ, bien qu'une ligne budgétaire dédiée figure dans le budget 2026. Les dispositifs présentés aux représentants des personnels ne seront donc pas mis en œuvre cette année.

Une promesse non tenue

Pour tenir la réforme, la DPJJ avait imposé un calendrier serré. Les services RH ont travaillé dans l'urgence pour identifier les bénéficiaires et garantir les données nécessaires à la mise en paiement. Nombre de collègues avaient intégré cette perspective dans leur budget dans un contexte de hausse du coût de la vie. Tout cela est annulé au dernier moment, c'est un manque de respect pour l'ensemble des agents.

Un défaut d'anticipation

La **CFDT** l'avait dit dès juillet : on ne demande pas un vote de confiance sur un projet inabouti, sans doctrine, sans seuils ni simulations ou transparence budgétaire. Le DPJJ a fait valider son projet sans s'assurer qu'il serait accepté par ceux qui devaient le financer et le payer, mais ce sont finalement les agents qui subissent ce défaut de méthode et en font les frais.

CFDT INTERCO JUSTICE

Pour visiter le site CFDT :

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

Interco_cfdt_officiel

/interco cfdt

09/11/ 2026

Des questions qui restent sans réponse

- La DPJJ conditionne désormais la réforme à la capacité de gestion de l'administration. La **CFDT** refuse que cela serve de prétexte pour réduire les ambitions initiales, ou diminuer le nombre de bénéficiaires.
- La **CFDT** demande confirmation que les montants 2027 seront bien identiques à ceux du budget 2026. Que deviennent ceux de 2026, non consommés ?
- La **CFDT** interroge le maintien de la rétroactivité et sa sécurisation juridique, au minimum au 1er janvier 2026.

Ce que la CFDT exige

- Une confirmation écrite du maintien intégral des crédits en 2027, sans redéploiement.
- Un calendrier public et daté, avec des points d'étape.
- La communication des motifs précis du refus du guichet unique, pour que les travaux reprennent sur des bases transparentes.
- Un arbitrage au niveau du cabinet du garde des sceaux, pour obtenir la validation ministérielle plutôt que de laisser le blocage s'installer.
- Une doctrine nationale transparente, mettant un terme aux inégalités de traitement.

La CFDT ne lâchera pas : ce sont les inégalités qu'il faut corriger, pas les ambitions qu'il faut raboter !

La reconnaissance des personnels de la PJJ ne peut pas être un objectif sans cesse reporté. Il est inacceptable de mobiliser les services, de laisser espérer les agents et découvrir au dernier moment que le dispositif ne peut pas aboutir !

La **CFDT** continuera à défendre une NBI juste, cohérente et alignée sur les sujétions réelles.



Pour visiter le site CFDT :

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

Interco_cfdt_officiel

/interco cfdt

09/11/ 2026